

Tableau 2

Financement principal de l'éducation (FPE) – Structure détaillée

I. FONDS POUR LA DOTATION EN PERSONNEL POUR LES SALLES DE CLASSE

1. Allocation par élève

- a. Volet Maternelle et jardin d'enfants
- b. Volet Cycle primaire
- c. Volet Cycles moyen et intermédiaire
- d. Volet Palier secondaire

2. Allocation pour la dotation en personnel pour les salles de classe pour l'enseignement des langues

- a. Volet Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)
- b. Volet Supplément PANA pour les immigrants récents
- c. Volet Français langue première
- d. Volet Actualisation linguistique en français
 - i. Montant par élève
 - ii. Montant par école
 - iii. Montant par conseil

3. Allocation pour la dotation en personnel fondée sur la situation particulière des conseils scolaires

- a. Volet Qualifications et expérience du personnel enseignant
 - i. Montant pour le personnel enseignant à l'élémentaire
 - ii. Montant pour le personnel enseignant au secondaire
- b. Volet Qualifications et expérience des éducatrices et éducateurs de la petite enfance
- c. Volet Dotation des écoles excentrées
 - i. Montant pour les éducatrices et éducateurs de la petite enfance
 - ii. Montant pour le personnel enseignant à l'élémentaire
 - iii. Montant pour le personnel enseignant au secondaire
- d. Volet Conseils scolaires éloignés et ruraux
 - i. Montant pour les petits conseils scolaires
 - ii. Montant accordé en fonction de la distance
 - iii. Montant lié à la dispersion
- e. Volet Soutien aux élèves
- f. Volet Congés de maternité
- g. Volet Fiducies d'avantages sociaux
 - i. Contribution de la Couronne
 - ii. Rajustement de stabilisation des avantages sociaux
- h. Volet Programme d'insertion professionnelle du nouveau personnel enseignant
- i. Volet Apprentissage du personnel enseignant et innovation
- j. Volet Gratifications de retraite

4. Allocation pour la dotation en personnel pour les salles de classe pour l'éducation autochtone

- a. Volet Études des Premières Nations, des Métis et des Inuits
- b. Volet Langues autochtones

- 5. Allocation supplémentaire pour la dotation en personnel – Littérature, numératie et autres programmes**
- a. Volet Besoins démographiques
 - b. Volet Réussite des élèves de la 7^e à la 12^e année
 - c. Volet Personnel enseignant, réussite des élèves et littérature et numératie – 7^e et 8^e année
 - d. Volet Apprentissage par l'expérience
 - e. Volet Enseignement en plein air

II. FONDS POUR LES RESSOURCES D'APPRENTISSAGE

1. Allocation par élève

- a. Volet Maternelle et jardin d'enfants
- b. Volet Cycle primaire
- c. Volet Cycles moyen et intermédiaire
- d. Volet Supplément pour le cycle intermédiaire
- e. Volet Palier secondaire

2. Allocation pour le soutien linguistique et la situation particulière des conseils scolaires

- a. Volet Programme d'appui aux nouveaux arrivants (PANA)
- b. Volet Supplément PANA pour les immigrants récents
- c. Volet Français langue première
- d. Volet Actualisation linguistique en français
 - i. Montant par élève
 - ii. Montant par école
 - iii. Montant par conseil
- e. Volet Qualifications et expérience des services de bibliothèque et d'orientation
 - i. Montant pour les services de bibliothèque
 - ii. Montant pour les services d'orientation
- f. Volet Supplément pour le personnel des bibliothèques
- g. Volet Conseils scolaires éloignés et ruraux
 - i. Montant pour les petits conseils scolaires
 - ii. Montant accordé en fonction de la distance
 - iii. Montant lié à la dispersion
- h. Volet Soutien aux élèves
- i. Volet Compléments d'ordre géographique
 - i. Montant complémentaire pour des licences supplémentaires de didacticiens
 - ii. Montant complémentaire pour des appareils technologiques pour les élèves
 - iii. Montant complémentaire pour l'amélioration continue de l'accès à large bande
- j. Volet Curriculum
- k. Volet Congés de maternité, congés de maladie et personnel non syndiqué
- l. Volet Fiducies d'avantages sociaux

3. Allocation pour le soutien de l'éducation autochtone

- a. Volet Plans d'action des conseils scolaires
- b. Volet Leaders pour l'éducation autochtone
 - i. Montant pour le salaire et les avantages sociaux
 - ii. Montant pour les déplacements et le perfectionnement professionnel

4. Allocation pour la santé mentale et le mieux-être

- a. Volet Travailleurs en santé mentale
 - i. Montant d'ETP de base
 - ii. Montant d'ETP complémentaire
- b. Volet Santé mentale des élèves
 - i. Montant pour la collecte de données et de renseignements
 - ii. Montant pour la santé mentale des élèves
 - iii. Montant pour le bien-être mental des élèves
- c. Volet Responsables en matière de santé mentale
 - i. Montant pour le salaire et les avantages sociaux
 - ii. Montant pour les déplacements et le perfectionnement professionnel

5. Allocation pour la sécurité et le bien-être des élèves

- a. Volet Bien-être et climat scolaire positif
- b. Volet Sécurité et tolérance dans les écoles
 - i. Montant pour le personnel de soutien professionnel
 - ii. Montant pour la prévention et le soutien aux programmes
- c. Volet Écoles secondaires urbaines et prioritaires

6. Allocation pour l'éducation permanente et d'autres programmes

- a. Volet Cours de jour pour adultes
- b. Volet Cours de jour correspondant aux crédits excédentaires
- c. Volet Cours d'été
- d. Volet Éducation permanente
- e. Volet Supplément pour les cours de jour pour adultes et l'éducation permanente
- f. Volet Reconnaissance des acquis
- g. Volet Langues internationales et autochtones au palier élémentaire
- h. Volet Littérature et mathématiques en dehors du jour de classe
- i. Volet Initiatives de tutorat
- j. Volet Programme d'apprentissage pendant l'été
- k. Volet Recouvrement auprès des élèves étrangers

7. Allocation pour la gestion des écoles

- a. Volet Gestion des écoles
- b. Volet Administration de l'apprentissage à distance

8. Allocation de soutien différencié – Indicateurs démographiques, socioéconomiques et autres

- a. Volet Responsables en matière de programmes
 - i. Montant pour le salaire et les avantages sociaux
 - ii. Montant pour les déplacements et le perfectionnement professionnel
- b. Volet Besoins démographiques
- c. Volet Réussite des élèves de la 7^e à la 12^e année
 - i. Montant pour le transport
- d. Volet Majeures haute spécialisation
- e. Volet Apprentissage par l'expérience
- f. Volet Enseignement en plein air

III. FONDS POUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

1. Allocation par élève

2. Allocation pour les besoins différenciés

- a. Volet Mesures de variabilité
- b. Volet Modèle statistique de prédiction pour l'enfance en difficulté
- c. Volet Collaboration et intégration de base
- d. Volet Mesures de soutien multidisciplinaires
 - i. Montant pour l'équipe multidisciplinaire
 - ii. Montant pour les autres ressources en personnel
- e. Volet Priorités locales en matière d'éducation de l'enfance en difficulté
- f. Volet Intervention précoce en mathématiques
- g. Volet Évaluations professionnelles

3. Allocation pour les mesures de soutien complexes

- a. Volet Somme liée à l'incidence spéciale
- b. Volet Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires
- c. Volet Expertise comportementale
 - i. Montant lié aux spécialistes en analyse comportementale appliquée (ACA)
 - ii. Montant lié à la formation en ACA
 - iii. Montant lié au perfectionnement des compétences après l'école

4. Allocation pour l'équipement spécialisé (AES)

- a. Volet Formule de calcul de l'AES
 - i. Montant de base de l'AES
 - ii. Montant de l'AES par élève
- b. Volet AES fondé sur les demandes

IV. FONDS POUR LES INSTALLATIONS SCOLAIRES (FIS)

1. Allocation pour le fonctionnement des écoles

- a. Volet Fonctionnement de base des écoles
- b. Volet Financement complémentaire pour le fonctionnement des écoles
- c. Volet Utilisation communautaire des installations scolaires
- d. Volet Programme de partenariats pour l'éducation avec les établissements communautaires
- e. Volet Soutien aux élèves
- f. Volet Fiducies d'avantages sociaux
- g. Volet Renouvellement des permis d'utilisation de logiciels

2. Allocation pour la réfection des écoles

- a. Volet Financement de base pour la réfection des écoles
- b. Volet Financement complémentaire pour la réfection des écoles
- c. Volet Augmentation pour répondre aux besoins d'entretien reporté
- d. Volet Investissement dans la réfection des écoles

3. Allocation pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord

V. FONDS POUR LE TRANSPORT DES ÉLÈVES (FTE)

1. Allocation pour les services de transport

- a. Volet Transport par autobus, véhicules destinés à une fin particulière et taxis sous contrat
 - i. Montant pour les véhicules
 - ii. Montant pour le carburant
 - iii. Montant pour les conductrices ou conducteurs
 - iv. Montant pour la capacité inutilisée
 - v. Montant pour les primes pour le maintien en poste et le recrutement
 - vi. Montant pour les taxis sous contrat
- b. Volet Transports en commun
- c. Volet Priorités et exploitations locales
 - i. Montant pour le conseil
 - ii. Montant pour l'effectif
 - iii. Montant du redressement pour les collectivités rurales et du Nord
 - iv. Montant pour les besoins particuliers en matière de transport
 - v. Montant complémentaire pour 2024-2025
- d. Volet Transition

2. Allocation pour la formation sur la sécurité des élèves qui prennent l'autobus scolaire

3. Allocation au titre du transport pour les écoles provinciales ou les écoles d'application

VI. FONDS POUR L'ADMINISTRATION DES CONSEILS SCOLAIRES (FACS)

1. Allocation pour les conseillères et conseillers scolaires et la participation des parents

- a. Volet Conseillères et conseillers scolaires
- b. Volet Élèves conseillères et conseillers
- c. Volet Participation des parents
 - i. Montant pour les comités de participation des parents
 - ii. Montant pour les conseils d'école
 - iii. Montant pour la participation et l'engagement des parents

2. Allocation pour la dotation en personnel des conseils scolaires

- a. Volet Dotation du personnel exécutif
- b. Volet Dotation du personnel non exécutif
- c. Volet Fiducies d'avantages sociaux
- d. Volet Éléments non liés au personnel

3. Allocation pour les droits à l'organisme négociateur patronal central

4. Allocation pour la gestion et la vérification des données

- a. Volet Équipe de vérification interne régionale
- b. Volet Vérification externe
 - i. Montant pour la vérification de l'effectif
 - ii. Montant pour la vérification de la dotation en personnel
- c. Volet Révision du périmètre comptable
- d. Volet Gestion de l'information pour l'amélioration du rendement des élèves
- e. Volet Collecte des données démographiques
- f. Volet Capacité de planification des immobilisations

5. Allocation de redressement pour la baisse des effectifs

- a. Volet Première année
- b. Volet Deuxième année